

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

## ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03097

Société : RAM 135831

Actif

Pensionné(e)

Autre : Veuve

Nom & Prénom : Abou Taib Fatna

Date de naissance : 01/10/11 1956

Adresse : 785 LOT EL Wafa Amy Deroua  
Berrechid

Tél. : 0638 82 38 02 Total des frais engagés : 465,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. S. RTEL BENNANI  
Ophtalmologiste  
Riad Sahel 57/1 HAD SQALEM  
Casablanca Tél. : 05 22 88 26 15

Date de consultation : 05/10/2022

Nom et prénom du malade : Abou Taib Fatna Age: 66 ans

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 05/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5/10/2022 CP + K10		300 DHS		Dr. S. R. BENAH Optimologiste Sahel 571 HADJ SOUALEM Tunisie 1013 36 22 93 24

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p><b>ARMACIE BELKAÏD</b> s. d'Azemmour Soualem Douar Lbrahme Traffia Gsm : 06 69 25 05 44 Tél : 05 22 86 97 26</p>	05.10.22	165,00 Dhs

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

A LIRE PO

## **LES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est p... p... ciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Souad RTEL BENNANI**

*Spécialiste des Maladies  
et de la Chirurgie des Yeux*

*Ancien Résident du C.N.O. des Quinze Vingts  
de PARIS*

**الدكتورة سعاد رطل بناي**

اختصاصية في أمراض وجراحة العين

طبيبة مساعدة سابقاً بمستشفيات  
باريس

## **ORDONNANCE**

A Had Soualem, Le : 5/10/2022

1<sup>er</sup> m<sup>e</sup> = ABOUTAIB FATHI

165,00 Instiller dans les yeux,

1) HYE unidoses

PPC 165,00 DH

PHARMACIE BELKHAYAT  
Rte. d'Azemmour Soualem  
Douar Lbrahma Traifia  
Gsm : 06 69 25 05 44  
Tél 05 22 96 97 78

S.A

**DR. S. RTEL BENNANI**  
Ophtalmologue  
Riad Sahel 57/1 HAD SOUALEM  
(en face de la C.N.S.S) - Tél : 05 22 96 20 15

رياض الساحل 57/1 ، حد السوالم (مقابل الضمان الاجتماعي) - الهاتف : 05 22 96 20 15  
Riad Sahel 57 / 1 HAD SOUALEM (en face de la C.N.S.S) - Tél : 05 22 96 20 15

Docteur Souad RTEL BENNANI

Spécialiste des Maladies  
et de la Chirurgie des Yeux

Ancien Résident du C.N.O. des Quinze Vingts  
de PARIS

الدكتورة سعاد رطل بناي

اختصاصية في أمراض وجراحة العين

طبيبة مساعدة سابقاً بمستشفيات  
باريس

## ORDONNANCE

A Had Soualem, Le : 5/10/2022

5<sup>me</sup> ABOUTAIB Fatiq  
→ Néglé les honoraire  
de la consultation avec exam  
du fond oeil à 300 DA (= trois cent DHs)

Dr. S. RTEL BENNANI  
Ophtalmologiste  
Ryad Sahel 57/1 HAD SOUALEM  
(en face de la C.N.S.S) Tél : 05 22 96 20 15